



DEMANDE DE LICENCE - Année : 2017

N° Affiliation **FFSE** : _____ Nom Association : _____

Date de prise de licence : ___/___/___

N° Licence **FFSE** : _____ M Mme / Dirigeant Praticant Arbitre

****Nom :** _____ ***Prénom :** _____

*Né(e) le : ___/___/___ Sport(s) pratiqué(s) : _____/_____/_____

Adresse Personnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

***Mail :** _____ **Tel :** _____

***Certificat médical** (obligatoire en cas de primo licence) Oui Non

*Nom du médecin : _____

*Date de délivrance : ___/___/___

Licence Fédérale à 20 € (RC + IA + AR)

Licence Ecole de sport à 7 € (RC + IA + AR)

Licence Événementielle à 6 € (RC + IA + AR)

Signature du licencié** :

* MENTIONS OBLIGATOIRES **si mineur, du responsable légal

Sauf veto de votre part (envoyé par courrier), les informations fournies par le licencié sont l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFSE à des fins commerciales ou associatives (CNIL).

Si vous ne souhaitez pas souscrire aux garanties de base Individuelle Accident (IA + AR), ôtez 0,91 € au montant de la licence choisie (soit 6,09 € pour la licence école de sport, soit 19,09 € pour la licence fédérale).

Vous devez également signer la renonciation aux garanties complémentaires d'assurance ci-dessous, celle-ci sera à conserver par votre club.

Le code du sport prévoit que la fédération assure tous ses licenciés et dirigeants en responsabilité civile, c'est obligatoire. La fédération a souscrit en complément, des garanties individuelles accidents et rapatriements, qui sont facultatives, mais vivement conseillées.

En cas de renonciation, chaque licencié doit remplir un bulletin de renonciation, signé par lui ou le responsable légal pour les mineurs. Un club ou un Président de club qui décréterait lui-même ou signerait le bulletin pour un tiers s'expose à des poursuites en cas d'accident, ce bulletin signé doit être conservé par le club et tenu à disposition.

BULLETIN REPONSE

J'atteste avoir reçu une notice (1) informative aux contrats d'assurances FFSE/RC/IA et AR de ALLIANZ /MDS. Je ne souhaite souscrire à aucune garantie complémentaire en cas d'accidents corporels et remet le présent bulletin à mon club.

Fait à : _____ le : ___/___/___

Signature du licencié (des représentants légaux pour les mineurs) précédée de la mention « lu et approuvé ».

(1) notice dans le dossier annuel « Guide du club et du licencié »

Certificat médical

*dans le cadre des articles des règlements sportifs des sports concernés:
pris en application des articles L.231-2 et L.231-3 du Code du sport*

Je soussigné, docteur : _____

Demeurant à : _____

Certifie avoir examiné ce jour Mr / Mme / Melle : _____

Né (e) le : ___ / ___ / ___ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du : _____ et des sports suivants, y compris en compétitions :

Autre Pratique :	Cachet et signature du médecin

Fait à _____

Le ___/___/___

« La délivrance ou le renouvellement annuel de la licence FFSE pour la pratique des sports autorisés sont subordonnés à la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des sports susvisés y compris en compétition. Ce certificat est délivré par un médecin du choix de l'intéressé. Il doit être rédigé en Français. (article 27)

« La participation à une compétition officielle est subordonnée à la production d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique des sports susvisés en compétition délivré par un médecin du choix du licencié. Il doit être en français. Le licencié devra présenter ce certificat ou sa copie aux organisateurs de la compétition, ou arbitres. (article 28)

« Ce certificat est valable pendant un an à dater du jour où il a été délivré. » (article 29)

Ce document sera au dos de la demande de licence et pourra donc être conservé par le club.